

## Contrat déjà signé mais voulais l'annuler cause du changement d'avis

## Par Anonyme 1972, le 01/10/2022 à 09:38

Bonjour,

On m'avait piégé de signer un contrat de 24h en CDI, mais le planning qu'on m'avait envoyée après ne me convient pas et que je ne veux pas le faire car c'est pas c'est qu'elle m'avait dit avant le contrat. Donc c'est mal passé et j'avais décidé d'arrêter tout avant de prendre le poste le 8 octobre 2022. Mais elle exige que j'envoie une lettre de démission.

Ma question, dois-je obligé de faire cette lettre de démission alors que je ne travaille pas encore pour eux? J'avais signé ce contrat jeudi le 29 septembre et je voulais l'annuler le vendredi 30 septembre.

Merci beaucoup de votre réponse et j'aimerais bien la voir le plus vite possible s'il vous plaît

## Par Visiteur, le 01/10/2022 à 10:01

Bonjour,

Si vous voulez résilier le contrat il faut démissionner : signer une lettre de démission est indispensable. Il n'y a sans doute pas de préavis à faire.

Même si vous ne souhaitez pas prendre votre poste le 1er jour, vous êtes engagé par ce CDI signé, et ne pouvez donc ni toucher d'ARE ni signer un autre contrat ailleurs.

Il est peut être possible de rediscuter le planning?

## Par janus2fr, le 01/10/2022 à 10:40

Bonjour,

Vous ne pouvez pas démissionner d'un emploi que vous n'avez pas commencé à exercer. Vous pouvez négocier l'annulation du contrat avec l'employeur (mais ce n'est pas une démission) ou attendre de commencer à travailler pour rompre la période d'essai s'il y en a

une de prévue au contrat.

Par P.M., le 01/10/2022 à 15:01

Bonjour,

Vous pourriez effectivement renoncer au contrat par lettre recommandée avec AR en soulignant que vous préférez agir de bonne fois plutôt que de rompre la période d'essai (s'il en prévoit une) dès le début...